



PREFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

**Direction
de la Coordination
des Actions et des Moyens
de l'Etat**

**Service de la Coordination
des Actions de l'Etat**

**Bureau de la Vie Economique
et des Activités Réglementées**

**Affaire suivie par :
M. Jean-Pierre LABORIE
Tél. : 05.65.75.72.50
Fax : 05.65.75.72.29
Courriel : jean-pierre.laborie@aveyron.gouv.fr**

Rodez, le 27 MAI 2013

Le Préfet de l'Aveyron

à

**Monsieur le Président
du Conseil Général de l'Aveyron**

**OBJET : *Projet de Plan départemental de prévention et de gestion
des déchets non dangereux***

P.J. : *Avis de l'autorité environnementale*

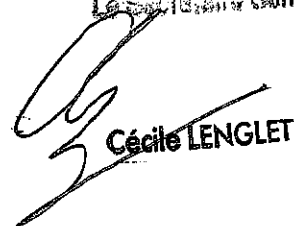
Vous m'avez adressé le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de l'Aveyron et avez sollicité mon avis au titre des dispositions de l'article R 541-21 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis circonstancié établi par les services de la DREAL Midi-Pyrénées et que je formule en ma qualité d'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Cet avis, qui sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Aveyron et de la DREAL, devra être joint au dossier d'enquête publique dont l'ouverture est prévue le 3 juin 2013.

Le Préfet,

Président du Conseil Général
Le Secrétaire Général



Cécile LENGLET